

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2016 à 20 h

Date de la convocation : 15 septembre 2016

Présents : Annick BONNIEZ, Marlène DUMOULIN, Alexia ROSSET, Florent CARRET, Hervé FERROUD-PLATTET, Alain MASSEROT, Franck ORSOLA, Ghislain REGAIRAZ, Jacques REY, Sylvain TRAVERS

Excusé : Stéphane MASSON

Secrétaire de séance : Jacques REY

20 h : présentation du projet de piste forestière par l'ONF

20 h 30 : Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Transfert de compétence à la Communauté de Communes : réseau très haut débit
- Prise de compétence de la Communauté de Communes : réseau de sentiers
- Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes
- Charges de chauffage de l'appartement de la Mairie

Questions diverses

Présentation du projet de piste forestière

Pascal GROSJEAN et Hervé SAMPITE présentent l'étude ONF de desserte sous l'Arclusaz : routes et pistes forestières créées ou aménagées, plates-formes ...

Ces travaux ouvriraient à l'exploitation, par traînage ou par câble, environ 4 200 m³ en 5 ans. Ces bois d'œuvre sont inaccessibles actuellement.

Le total (travaux + MO) est estimé à 271 500 € HT, subventionné à 60 % sur la partie éligible. Le restant à charge de la commune serait de 132 000 € (+ avance de FCTVA).

Le Conseil ne peut se prononcer hâtivement avant d'examiner les possibilités de financement de cet important projet. Une commission d'instruction se tiendra en juin.

De plus, une rencontre avec le PNR et l'association des agriculteurs du Parc sera organisée pour étudier la liaison avec la piste d'Arclusaz.

Transfert de compétence à la Communauté de Communes :

"Participation financière au projet de réseau d'initiative publique très haut débit"

Le Conseil Départemental met en œuvre un projet d'initiative publique pour la desserte en très haut débit par la fibre jusque chez les particuliers, moyennant une participation financière des collectivités desservies. La Communauté de Communes a acté sa participation (300 000 € environ) en lieu et place des communes.

Il est nécessaire que la Commune abandonne sa compétence actuelle en la matière au profit de la CCPB. Le Conseil délibère à l'unanimité pour ce transfert.

Prise de compétence de la Communauté de Communes :

"Entretien et création de sentiers et promenades de randonnée"

A la suite d'un recensement des sentiers sur son territoire, la Communauté de Communes propose d'être compétente pour entretenir une partie des itinéraires existants, voire pour en créer de nouveaux.

L'ensemble du récent réseau de sentiers des Hautes Bauges est concerné, de même que pour Ecole, le sentier de découverte du Vallon de Bellevaux (village brûlé / Chapelle).

Le Conseil se prononce sur la prise de cette compétence par la CCPB par 5 voix contre 2 et 3 abstentions.

Statuts de la Communauté de Communes

L'adjonction de ces deux nouvelles compétences et un changement de la définition légale de l'intérêt communautaire impliquent de rendre conformes les statuts de la CCPB.

L'intérêt communautaire n'est plus déterminé dans les statuts de l'intercommunalité, avec consultation des Conseils Municipaux comme auparavant, mais par délibérations des 2/3 de son assemblée. Les CM ne participent à cette définition que par leurs délégués.

Les nouveaux statuts de la CCPB sont approuvés à l'unanimité du Conseil.

Charges de chauffage de l'appartement

La délibération du 10/07/2014 fixe le mode de révision du prix du MWh de chauffage, selon l'évolution du coût des plaquettes et de l'indice INSEE BT40. Il est précisé que :

- tous les bénéficiaires sont concernés : Groupe Scolaire, Maison Faune Flore, Mairie.
- dans le cas particulier de l'appartement de la Mairie, dépourvu de sous-compteur particulier, la participation aux frais de chauffage est fixée par délibération annuelle.

Pour 2015-2016, Madame le Maire propose d'actualiser le montant précédent en lui appliquant le taux de révision utilisé pour les autres locaux, soit $1,0388 \times 750 \approx 780$ €.

Le Conseil délibère à l'unanimité sur le montant de 780 € pour 2015-2016.

Questions diverses

➤ Fusion avec Chambéry Métropole

Un recours suspensif est en cours mais les contacts se poursuivent entre intercommunalités pour clarifier les compétences et organiser les services. Il pourrait y avoir des conséquences financières inévitables pour Ecole (urbanisme).

➤ Entrevue avec l'OPAC de Savoie

Bien qu'il n'y ait pas de logement vacant sur Ecole, l'Office n'est pas fortement en recherche de nouveaux locaux dans les environs.

➤ Maison Faune Flore : le PNR fait réaliser une étude de positionnement de ses maisons thématiques. La Commune est associée régulièrement aux différentes phases. Les incertitudes liées à la fusion influent sur les scénarios proposés.

➤ Multiservice : la DSP en cours se termine en juin 2017. Une rencontre est prévue avec les délégataires. L'ASADAC aidera la Commune dans ses choix et dans la procédure complexe de renouvellement. 1^{ère} réunion le 29 / 09 à 10 h.

➤ Les essais de réduction de vitesse par chicane commenceront prochainement à l'entrée sud du chef-lieu, avec du matériel de balisage prêté.

➤ Le changement de revêtement du cheminement du groupe scolaire se fera vers la mi-novembre.

La séance est levée à 23 h 30.